



Un élève met des insultes sur un réseau social

Par **GEGE51**, le **30/11/2010 à 10:44**

Bonjour,
lorsqu'une personne diffuse des informations sur un réseau social quels sont les recours, les sanctions?
s'il s'agit de lycéens quels sont les risques?
il y a-t-il possibilité d'un partenariat police établissement?

Par **mimi493**, le **30/11/2010 à 15:04**

Tout dépend des propos.
Diffuser des informations n'est pas en soi, interdit.